



Le droit de vote : mode d'emploi



Ce document est réalisé
en Facile à lire et à comprendre.

Bienvenue dans ce guide sur le droit de vote.

Le but de ce guide est d'expliquer
le fonctionnement d'une élection
et les démarches pour pouvoir voter.

Il a été élaboré par des personnes accompagnées
par l'Apei Soissons.

L'Apei Soissons a accepté que l'Adapei 69
adapte ce guide pour les personnes qu'elle accompagne.



Sommaire

Le vote et les élections européennes	Page 4
--------------------------------------	--------

Qui peut aller voter ?	Page 5
------------------------	--------

Comment s'inscrire ?	Page 7
----------------------	--------

La campagne électorale	Page 10
------------------------	---------

Comment voter ?	Page 13
-----------------	---------

Les résultats	Page 23
---------------	---------

Quelques définitions	Page 25
----------------------	---------

Le vote et les élections européennes

Voter c'est :

- **Choisir les personnes politiques**
qui vont nous représenter,
- **Choisir les idées**
qui nous conviennent le plus.

Les élections européennes

Les personnes qui vivent dans l'Union Européenne élisent des députés

pour les représenter au Parlement Européen.

L'Union Européenne est aussi appelée l'UE.

Les élections ont lieu dans les 27 pays de l'UE.

Les élections européennes ont lieu tous les 5 ans.

Les prochaines élections européennes
se déroulent du 6 au 9 juin 2024.

La France organise les élections le 9 juin.

Qui peut aller voter ?



**Le vote est un droit en France
mais tout le monde ne peut pas voter.
Pour voter, il y 3 conditions à remplir.**

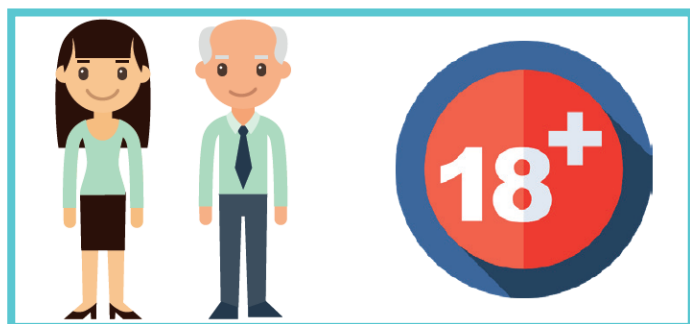
1

Pour voter il faut être français,
c'est-à-dire avoir la nationalité française.



2

Pour voter il faut être majeur,
c'est-à-dire avoir 18 ou plus.



3

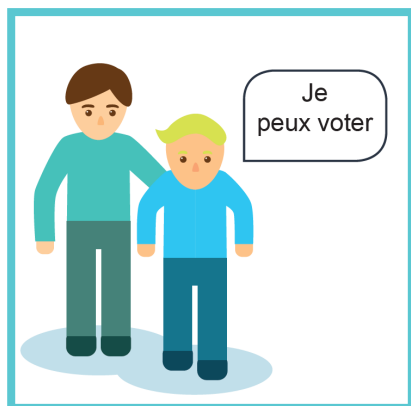
Pour voter il faut être inscrit
sur les listes électorales.

Pour savoir comment s'inscrire
sur les listes électorales,
allez à la page 7.



i

Une personne sous curatelle ou sous tutelle
peut s'inscrire et voter.



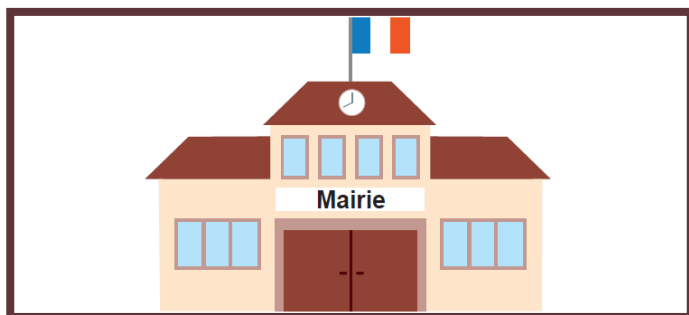
Comment s'inscrire ?

➡ **Avant de voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.**

Pour s'inscrire, il faut donner des documents à la mairie de ma ville.

1

Pour m'inscrire, je vais d'abord à la mairie de la ville où je vis.



Si je déménage, je dois me réinscrire à la mairie de ma nouvelle ville.

Je peux m'inscrire toute l'année.

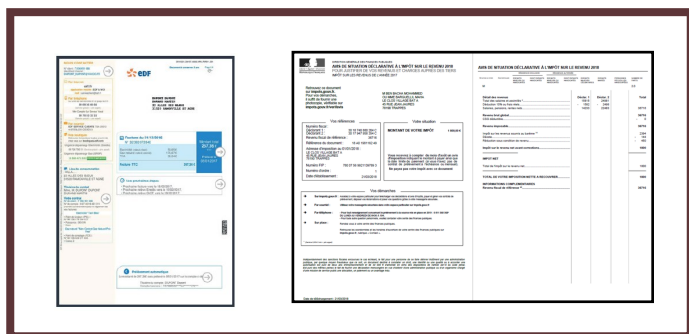
**Pour les élections européennes,
il faut s'inscrire avant le 3 mai 2024.**

2

Pour m'inscrire, je dois apporter
un justificatif de domicile qui prouve là où j'habite.

Par exemple :

- une facture d'électricité,
- une quittance de loyer,
- un avis d'imposition.



Si j'ai besoin, je peux demander ce document :

- à mes parents,
- à mon curateur,
- à mon tuteur.

Si je vis dans un foyer,

je demande à mon référent

une lettre qui dit que j'habite au foyer.

Pour m'inscrire, je prends ma carte d'identité
ou un autre document officiel
avec une photo de moi.

Par exemple :

- mon passeport,
- mon permis de conduire,
- ma carte vitale avec ma photo,
- ma carte d'invalidité.



La campagne électorale

➡ À la radio, dans le journal ou à la télé régionale, on parle souvent de campagne électorale.

Avant les élections, les candidats font une campagne électorale.

1

Durant la campagne électorale, les candidats parlent de leur programme pour qu'on vote pour eux.

Un candidat est une personne qui se présente à l'élection.

Il veut être élu.



2

Pendant la campagne,
les candidats distribuent des tracts
ou collent des affichent dans les rues.
Les candidats se réunissent dans des réunions.



Le candidat répond
aux journalistes.



Les candidats collent
des affiches dans la rue.



Le candidat distribue
des tracts.

3

Les candidats ne peuvent pas faire campagne quand ils le souhaitent.

Il y a des lois et des règles à respecter.

La campagne débute à une date précise et se termine à une date précise.

En générale, la campagne électorale dure 30 jours.



Comment voter ?



Le jour des élections,

on vote en général dans un bureau de vote.

Si on ne peut pas aller dans le bureau de vote,
on peut voter par procuration.

Voter par procuration,
c'est demander à quelqu'un
d'aller voter pour moi.

Pour savoir comment voter par procuration,
[allez à la page 20.](#)

1

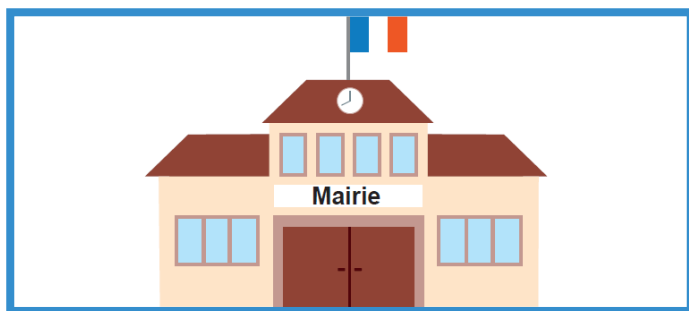
Voter dans un bureau de vote

**Pour voter dans un bureau de vote,
il y a 4 étapes à suivre.**

Je vais au bureau de vote.

Le bureau de vote est souvent à la Mairie
ou dans une école.

L'adresse du bureau de vote
est écrite sur ma carte d'électeur.
Je dois également prendre ma carte d'identité
ou un autre document officiel
avec une photo de moi.



Si j'ai besoin, une personne peut m'accompagner
et m'aider au moment du vote.
Dans ce cas, je dois prendre un justificatif
de mon statut de personne en situation de handicap.

2

Sur la table devant moi,

il y a des bulletins avec des listes.

Sur ces listes,

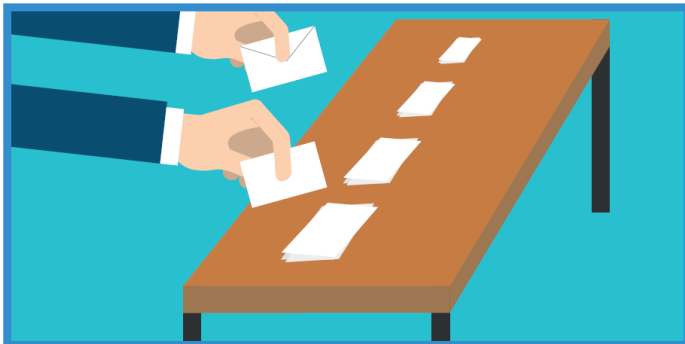
il y a le nom des conseillers municipaux

qui se présentent aux élections.



Je prends au moins deux bulletins différents

et une enveloppe.



3

Je vais dans l'isoloir.

L'isoloir permet de garder mon vote secret.

Je mets la liste que j'ai choisi dans l'enveloppe.

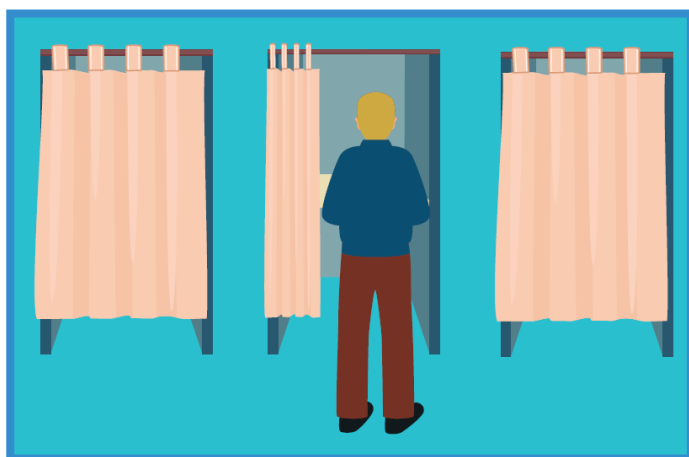
Si j'écris sur le bulletin,

mon vote ne sera pas compté.

La personne qui m'accompagne

pour m'aider à voter

peut venir avec moi dans l'isoloir si besoin.



4

Je me présente devant le président du bureau
ou son adjoint.

Je donne ma carte d'électeur
et ma carte d'identité,
ou un autre document officiel
avec une photo de moi.



Une personne lit mon nom
et mon prénom à voix haute.



Je mets mon enveloppe
dans l'urne.



Une personne me présente une liste.

Sur cette liste, je signe en face de mon nom.

Si j'ai des difficultés,

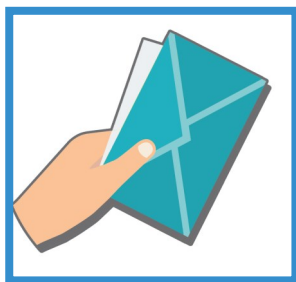
la personne qui m'accompagne pour m'aider à voter
peut signer à ma place.

Les personnes du bureau tamponnent
ma carte d'électeur et me la rendent.



On peut préparer son vote chez soi.

Quelques jours avant les élections,
les personnes qui peuvent voter
reçoivent une grande enveloppe
avec toutes les listes.



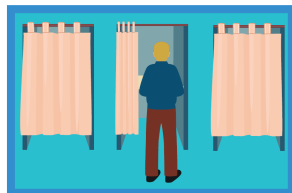
On peut donc choisir chez soi le bulletin de vote
de la liste pour qui on veut voter.

5

Le jour du vote,
on emmène le bulletin de vote qu'on a choisi
dans le bureau de vote.

Quand on arrive dans le bureau de vote :

- prendre une enveloppe
sur la première table,
- aller dans l'isoloir,



- mettre le bulletin de vote
qu'on a préparé chez soi
dans l'enveloppe,



- aller vers la deuxième table de vote,
- donner sa carte d'électeur,
- mettre son bulletin de vote
dans l'urne,
- et signer.



**Voter par procuration,
c'est demander à quelqu'un
d'aller voter pour moi.**

On peut voter par procuration
quand on ne peut pas aller dans le bureau de vote
le jour de l'élection.

Pour voter par procuration,
il faut faire des démarches spéciales
le plus tôt possible.

Pour voter par procuration,
il faut chercher sur internet.



Télécharger le formulaire cerfa n°14952*01

qui s'appelle

« Procuration pour une élection politique ».

Vous pouvez télécharger le formulaire sur internet
sur www.service-public.fr,

dans la rubrique « Papier—citoyenneté ».

Il faut imprimer et remplir ce formulaire.

Il faut ensuite aller déposer le formulaire rempli
auprès du commissariat ou de la gendarmerie,
ou auprès du Tribunal de Grande Instance.

Vous devez y aller avec une pièce d'identité.



Vous devez dire pourquoi vous ne pourrez pas vous déplacer au bureau de vote le jour de l'élection.

Si la personne qui veut voter par procuration ne peut pas se déplacer pour faire les démarches, les officiers ou agents de police peuvent venir chez elle ou à son établissement.



Il faut choisir quelqu'un qui votera à sa place. La personne qui votera à ma place doit voter dans la même commune que la mienne.

Les résultats



Quand l'élection est terminée,

les résultats sont communiqués.

Les résultats donnent le gagnant de l'élection.

Le gagnant de l'élection

est la ou les personnes élus.

1

Quand les votes sont terminés,

on commence le dépouillement.

On sort les bulletins de vote de l'urne

et on les compte.

Le candidat qui a le plus de bulletins

remporte l'élection.



2

Les différentes étapes du dépouillement.

1. Une personne ouvre les enveloppes.



2. Une personne déplie les bulletins.



3. Une personne lit le résultat.



4. Une personne note les résultats.



3

Les résultats sont ensuite validés
par les personnes du bureau de vote.

Les résultats sont enfin donnés au public.

Les résultats sont :

- affichés dans la salle de vote,
- disponibles sur internet,
- donnés sur le journal du lendemain.

Quelques définitions

Candidat :

Un candidat est un homme ou une femme politique qui se présente à une élection.

Campagne électorale :

Une campagne électorale est la période avant l'élection. Les candidats présentent leur programme à la télé, à la radio, sur des affiches...

Carte électorale :

Une carte électorale est le document qui prouve que je peux voter.

Électeur :

Un électeur ou une électrice est une personne qui vote à une élection.

Élection :

Une élection permet de faire élire un candidat.

Vote blanc et vote nul :

C'est quand on décide de ne choisir aucun candidat.

On met alors un papier blanc dans l'enveloppe
ou on écrit sur le bulletin de vote.

Le vote n'est pas pris en compte.

Abstention :

C'est quand un électeur ne se déplace pas pour voter.

**L'Adapei 69 remercie l'Apei Soissons
qui a travaillé ce document
avec l'aide des personnes suivantes :**

- Les élèves éducateurs de l'IRTS de Reims
- Champagne-Ardennes,
- Le foyer «Oasis»,
- La mairie de Serches,
- La mairie de Soissons.

L'Apei Soissons a accepté
que l'Adapei 69 adapte ce document.



75 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03

Tél : 04 72 76 08 88 | www.adapei69.fr